

Vallée de Villé

La brigade verte arrive dans la « vallée nature »

En voiture, à vélo à assistance électrique ou à cheval, les agents de la brigade verte patrouilleront dans une dizaine des dix-huit communes de la vallée de Villé à compter de la fin du premier trimestre 2022.

Par **Vivien MONTAG**



Les gardes champêtres de la brigade verte interviennent sur l'ensemble des problématiques environnementales. Archives DNA /Jean-Paul KAISER

L'arrivée de la brigade verte dans une dizaine de communes sur les dix-huit que compte la vallée de Villé marque le grand retour des gardes champêtres après une longue absence. En 1958, les communes rurales n'ont en effet plus d'obligation de pourvoir ce type d'emploi. Celui-ci tombe progressivement en désuétude. D'environ 30 000 gardes champêtres, l'administration n'en dénombrait plus que 726 en 2018. Avec la montée des incivilités, la police rurale a aujourd'hui des beaux jours devant elle.

Un déploiement au premier trimestre 2022

Lancée dans le Haut-Rhin en 1989, la brigade verte, syndicat mixte des gardes champêtres, n'a cessé de faire ses preuves depuis plus de trente ans avec une présence accrue sur ces différents secteurs de surveillance. La brigade verte intervient sept jours sur sept sur des amplitudes horaires larges. « En hiver, elle intervient de 8 h à 21 h, jusqu'à 22 h au printemps et jusqu'à 23 h en été. Un standard situé à Soultz permet de prévenir les équipes des interventions à réaliser », indique Sylviane Peter, directrice du syndicat.

En moyenne, ces agents assurent trois passages hebdomadaires dans les communes. « Les maires peuvent aussi solliciter la brigade en cas de problèmes particuliers, notamment sur toutes les problématiques

environnementales, que ce soit la chasse, la pêche ou encore la circulation dans les espaces naturels. Nos actions sont aussi différentes entre les communes rurales et des agglomérations plus importantes souligne la directrice. Après avoir longtemps exclusivement œuvré dans le Haut-Rhin, elle s'étend dans le Bas-Rhin à Muttersholtz en 2014 et à Kintzheim en 2016. En 2022, une trentaine de conseils municipaux du CentreAlsace ont délibéré favorablement pour qu'elle puisse intervenir sur leur ban communal. « Un déploiement était prévu en début d'année. Mais nous ne sommes pas prêts. Ce sera plus tôt vers la fin du premier trimestre », annonce Sylviane Peter.

Cinq gardes champêtres et un assistant

La brigade verte est encore en phase de réflexion sur le site devant accueillir ses agents en Centre -Alsace. « Notre choix sera définitif vers la fin janvier. Plusieurs paramètres sont à prendre en compte, notamment l'accessibilité rapide aux axes routiers. Cinq sites potentiels ont été répertoriés à Scherwiller, Villé et Dambach-laVille. » Du côté des effectifs, un appel à candidature en interne a été lancé pour que la nouvelle unité soit composée d'agents expérimentés. Cinq gardes champêtres et un assistant seront déployés. « Des aides ponctuelles seront données par les sites de Colmar et Sigolsheim. Un binôme cavalier est aussi prévu ». Avant de se déployer concrètement sur le terrain, les agents iront à la rencontre des élus en début d'années. Sylviane Peter précise : « Nous évaluerons ainsi les attentes et les besoins dans les différentes communes. »

■ À Bassemberg

À Bassemberg, les habitants ne croiseront pas les agents des brigades vertes. Le conseil municipal décidé de ne pas adhérer au syndicat. Comme l'explique le maire Emmanuel Eschrisch : « Notre ban communal est tout petit. Nous n'en voyons pas l'utilité. Notre cotisation aurait été d'environ 1 000 €. Nous préférons utiliser cette somme ailleurs. Nous ne sommes pas dans le même cas de figure que Breitenau où il y a cinquante voitures par jour qui vont aux ruines du château de Frankembourg. »

■ À Breitenbach

Au deuxième semestre 2020, la commune de Breitenbach a bénéficié d'une expérimentation des brigades vertes avec les villages du

Hohwald et de Belmont. Jean-Pierre Piela est satisfait de cette première expérience : « Les gens pensent que les gardes champêtres n'interviennent qu'en forêt. Mais ils règlent beaucoup de problèmes.

Cela va du dépôt sauvage aux incivilités en passant par les conflits de voisinage. Ils nous épaulent aussi pour les divagations d'animaux et les non-respects de règles d'urbanisme. Ils ont aussi une capacité de verbaliser. Mais leur travail ne vise pas la répression. Ils expliquent, informent, préviennent, insistent. Si cela ne suffit pas, alors, cela passe par des moyens plus coercitifs. Ce fut un vrai travail de collaboration durant l'expérimentation. Nous leur signalons des faits comme des pénétrations dans la forêt à moto ou en quad. Ils revenaient ensuite nous en parler. Ils étaient présents une à deux fois par semaine dans la commune. Sachant qu'ils avaient alors beaucoup de temps de transport puisqu'ils étaient basés dans le Haut-Rhin. Nous avons été si enthousiastes de leurs interventions que nous avons poussé le projet de développement au sein de la communauté de communes de la vallée de Villé. » Le conseil municipal de Breitenbach a évidemment validé son adhésion.

■ À Dieffenbach au Val

À Dieffenbach-au-Val, l'adhésion au syndicat était une évidence. Le maire Bernard Schmitt espère que les agents pourront soulager son quotidien de doléances et de récriminations. « Il y a quelques années, j'aurais dit que l'intervention des brigades vertes était inutile dans notre commune. Aujourd'hui, avec l'évolution des mœurs et la montée des incivilités, elles sont les bienvenues. Cela devrait améliorer aussi le quotidien du maire et de ses adjoints qui sont sempiternellement sollicités. La fréquentation en forêt est de plus en plus importante. On y voit de plus en plus de vététistes circulant sur des sentiers où ils ne devraient pas être. Les dépôts sauvages sont également de plus en plus réguliers. Je souhaite que la présence d'agents en tenue et la crainte de contraventions fassent évoluer les attitudes de certains. » Le coût de l'adhésion pour la commune de Dieffenbach-au-Val oscille entre 2 200 et 2 500 €.

■ À Maisongoutte

À Maisongoutte, les brigades vertes n'interviendront pas sur le ban communal. Tout du moins en 2022. Le maire Christian Haessler le déplore : « Je ne soutiens pas cette position du conseil municipal. J'ai été mis en minorité. Le vote était de 9 contre 6. Un travail important de pédagogie est à mener afin de faire évoluer les mentalités. Je suis un ardent défenseur des brigades vertes. Lors de l'appel à candidature pour héberger les brigades vertes sur le territoire, j'avais même proposé qu'ils puissent bénéficier d'un local dans la nouvelle école. Leur demande était de disposer d'un espace recevant quatre bureaux pour leur travail administratif et d'un garage abritant deux véhicules. Je n'ai pour l'instant pas eu de contact avec eux sur ce sujet. Il est vrai que les locaux n'auraient pas été disponibles avant 2023 mais j'aurais pu trouver une solution temporaire. Je vais être attentif à l'évolution de ce service sur le territoire d'autant qu'il est politiquement et financièrement soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace. Cela nous aurait coûté 3 000 € à l'année. Ce qui n'est pas énorme pour avoir les services de garde champêtre à l'année. Les incivilités sont nombreuses tout comme les dépôts sauvages de particuliers ou d'entreprises. Le maire ne peut pas être constamment sur les chemins ruraux. Une présence régulière me semble importante. »

■ À Saint-Maurice

À Saint-Maurice, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'adhésion aux brigades vertes pour une année. Le maire Jean-Marc Witz entend essayer le service avant que la commune ne s'engage sur une durée plus longue. « Nous allons tester les services durant un an, histoire de voir si certains concitoyens rectifient leurs habitudes notamment dans le domaine de l'environnement. Nous nous poserons ensuite la question de savoir ce qu'elles nous apportent. Même si nous n'avons pas d'énormes soucis à Saint-Maurice, nous sommes tout de même confrontés à des problèmes environnementaux. Mais la législation est telle que nous sommes un peu démunis dès que les faits sont constatés sur des propriétés privées. La commune ne dispose que de peu de forêt, une quarantaine d'hectares. Nous avons un peu de braconnage en ce moment. Nous espérons que les brigades vertes pourront faire cesser ces agissements. Aujourd'hui, les administrés font peu cas de la fonction de maire. Peut-être que les comportements changeront face aux agents de la brigade verte. » La commune de Saint-Maurice versera 1 500 € pour son adhésion d'une année.

■ À Thanvillé

À Thanvillé, les brigades vertes n'interviendront pas. Le conseil municipal s'est prononcé en défaveur d'une adhésion à ce syndicat. « Nous n'en avons pas franchement vu l'utilité. Nous constatons peu de dégradations dans notre petit ban communal. Nous préférons mettre ailleurs les 3 000 € de cette adhésion. On verra d'ici trois ou quatre ans. Peut-être que d'ici là, le conseil municipal aura changé d'avis indique le maire Patrick Buhl.

■ À Urbeis

À Urbeis, les tergiversations n'ont guère duré lorsqu'il s'est agi d'adhérer aux brigades vertes. « C'était une évidence ! Le conseil municipal y a tout de suite vu un grand intérêt. Nous sommes confrontés à de nombreuses incivilités et des problèmes réguliers de voisinage. Nous avons listé les problèmes rencontrés pour les exposer. Urbeis est la deuxième commune forestière dans la vallée de Villé avec 400 ou 500 hectares. En principe, les brigades vertes devraient effectuer deux passages par semaine de manière aléatoire. Ils peuvent aussi intervenir sur demande expresse du maire. » La commune d'Urbeis déboursera 2 600 € pour l'adhésion.

■ À villé

À Villé, les brigades vertes interviendront à la fois sur des missions pédagogiques et répressives. Le maire Lionel Pfann souligne : « Un bon équilibre sera à trouver entre ces deux volets. À Villé, nous observons des problèmes liés à l'environnement, la gestion des déchets ou encore le respect des arrêtés. Une réunion prévue le 10 janvier nous permettra d'affiner les interventions à venir. »